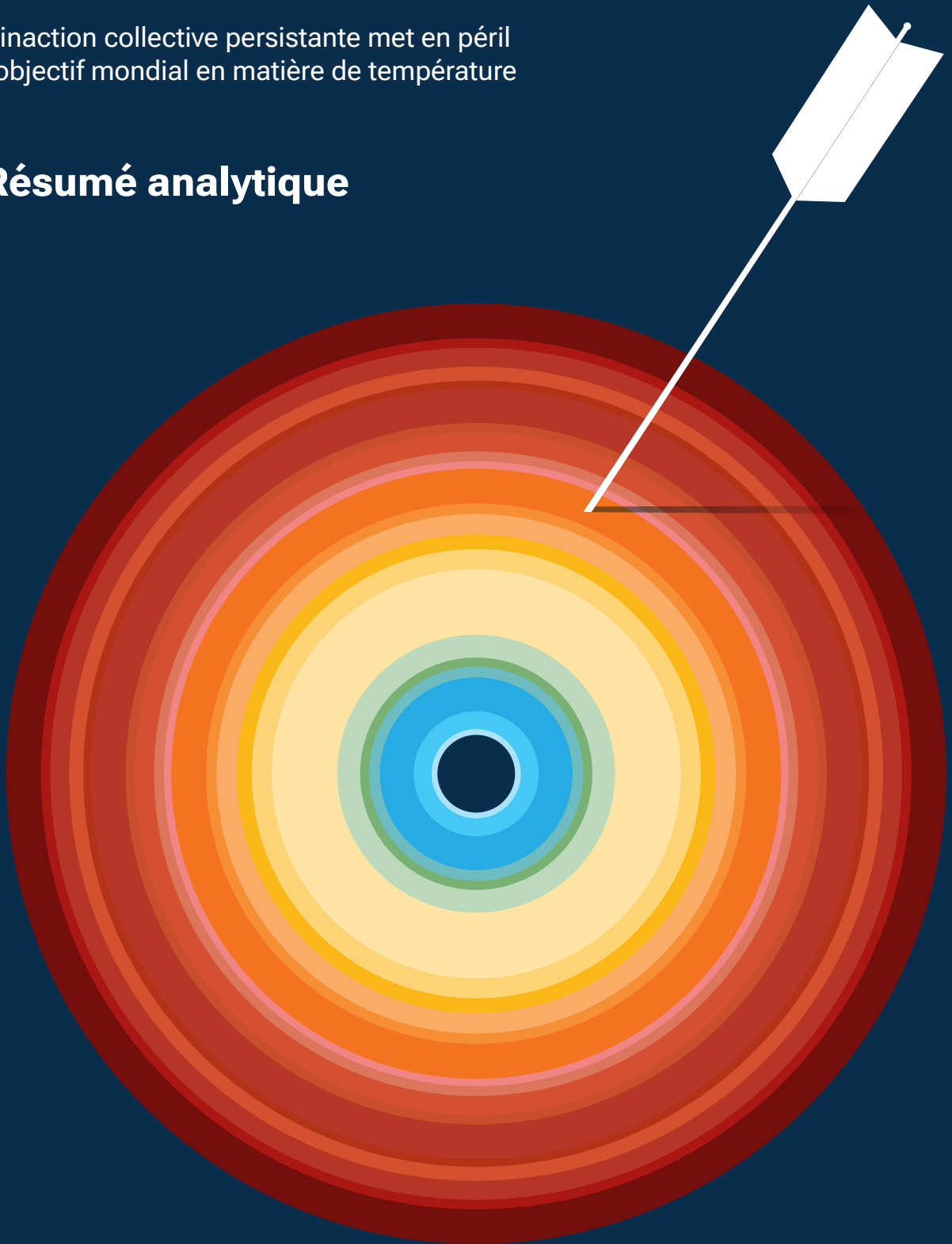


À côté de la cible

L'inaction collective persistante met en péril
l'objectif mondial en matière de température

Résumé analytique



ISBN : 978-92-807-4239-8
Numéro de travail : CLI/2721/NA
DOI : <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/48854>

La présente publication peut être reproduite en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques et non lucratives, sans autorisation spéciale du détenteur du droit d'auteur, à condition de la citer comme source. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement apprécierait de recevoir un exemplaire de toute publication utilisant le présent document comme source.

La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Toute demande d'autorisation, mentionnant l'objectif et la portée de la reproduction, doit être adressée à unep-communication-director@un.org.

Déni de responsabilité

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part du Secrétariat des Nations Unies quant au statut juridique des pays, territoires ou villes, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de toute société commerciale ou de tout produit dans la présente publication ne signifie nullement que le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou les auteurs de ce document approuvent les sociétés ou produits cités. L'utilisation d'informations issues de la présente publication à des fins de publicité n'est pas autorisée. Les noms et symboles de marques commerciales sont utilisés à des fins rédactionnelles sans aucune intention de porter atteinte au droit des marques ou au droit d'auteur.

Les noms et symboles de marques commerciales sont utilisés à des fins rédactionnelles sans aucune intention de porter atteinte au droit des marques ou au droit d'auteur. Nous déplorons toute erreur ou omission susceptible d'avoir été commise involontairement.

© Cartes, photos et illustrations, comme précisé.

Pour citer ce document :

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2025). *Rapport 2025 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions : À côté de la cible – L'inaction collective persistante met en péril l'objectif mondial en matière de température* [Olhoff, A., rédactrice en chef ; W. Lamb ; T. Kuramochi ; J. Rogelj ; M. Elzen den ; J. Christensen ; T. Fransen ; M. Pathak ; D. Tong, (dir.)]. Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/48854>.

Production : Nairobi
URL : <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2025-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-de-reduction-des>
Crédit de la couverture : Beverley McDonald

Coproduit avec :



Appuyé par :



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK



Government of the Netherlands

À côté de la cible

L'inaction collective persistante met
en péril l'objectif mondial en matière de température

Résumé analytique

Rapport 2025 sur l'écart entre
les besoins et les perspectives
en matière de réduction
des émissions

Résumé analytique

L'Accord de Paris fut le moteur d'un renouveau en matière de lutte contre les changements climatiques, mais dix ans après sa signature, les ambitions et la mise en œuvre demeurent en deçà des niveaux requis

L'Accord de Paris s'est avéré décisif pour faire diminuer les émissions projetées de gaz à effet de serre (GES), et a contribué à accélérer l'adoption des technologies, politiques et cibles liées aux énergies renouvelables. Il a également permis d'obtenir des engagements de la part d'acteurs étatiques et non étatiques en matière de réduction à zéro des émissions nettes. Les projections du réchauffement planétaire fondées sur les politiques actuelles sont passées d'un peu moins de 4 °C au moment de l'adoption de l'Accord de Paris à un peu moins de 3 °C aujourd'hui. De même, les projections de température fondées sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) conditionnelles et inconditionnelles ont chuté dans le rapport de cette année, passant d'une fourchette de 3 à 3,5 °C à une fourchette de 2,3 à 2,5 °C. Bien que des comparaisons directes entre les projections de réchauffement soient compliquées en raison de l'évolution de l'approche méthodologique opérée ces dix dernières années, il a été possible d'observer une baisse considérable dans les projections. La proportion d'émissions mondiales couvertes par des engagements visant à réduire à zéro les émissions nettes d'ici à la deuxième moitié du siècle environ a fortement augmenté, passant de 0 en 2015 à environ 70 % aujourd'hui. En parallèle, les cadres, politiques et législations en matière de gouvernance de l'action climatique se sont considérablement améliorés, tandis que le coût des technologies à bas carbone a chuté. Ces évolutions placent la communauté internationale dans des conditions bien plus favorables qu'il y a dix ans pour accélérer les ambitions climatiques et la lutte contre les changements connexes. Et cette accélération est des plus impératives.

Comme le montre la seizième édition du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, les nouvelles CDN n'ont qu'un effet limité sur la réduction de cet écart avant 2030 et 2035, ce qui signifie que les projections en matière de réchauffement planétaire restent bien supérieures à l'objectif de température établi par l'Accord de Paris. De nouveaux scénarios montrent qu'il est toujours techniquement possible de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C avant 2100. Cependant, en raison des retards continus dans la réduction drastique des émissions, un dépassement temporaire plus élevé de ce plafond est attendu. Son ampleur et sa durée doivent être limitées au maximum. Chaque année pour laquelle le retard se creuse renforce la position des infrastructures à forte intensité de carbone. Il en résulte des

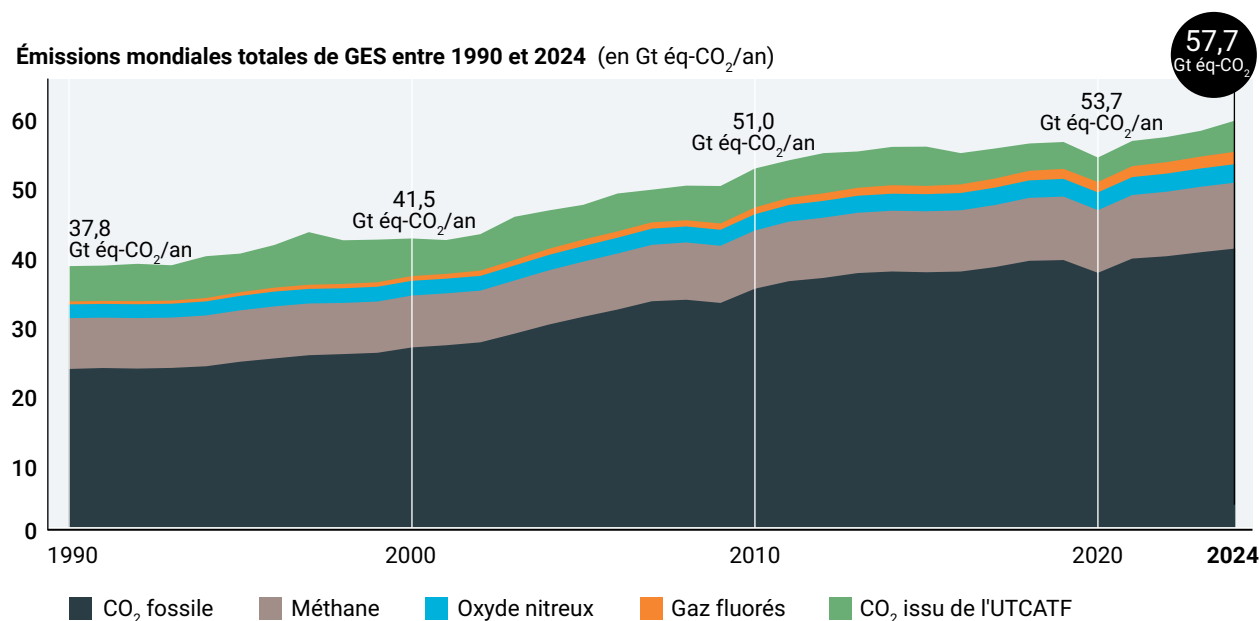
pertes accrues pour les personnes et les écosystèmes, une adaptation aux effets des changements climatiques plus onéreuse et une plus forte dépendance vis-à-vis d'approches coûteuses à la fiabilité incertaine en matière d'élimination du dioxyde de carbone (CO₂). Chaque année d'inaction rend le chemin vers la neutralité carbone en 2050 ainsi que vers des émissions nettes négatives après cette échéance plus ardu, plus coûteux et plus tumultueux.

Le message lancé à l'occasion du dixième anniversaire de l'Accord de Paris est clair : seules des mesures décisives et renforcées en matière de réduction des GES pourront permettre d'atteindre les objectifs de l'Accord et de limiter l'intensification des risques et des préjudices liés aux changements climatiques déjà si implacables, lesquels affectent les plus pauvres et les plus vulnérables de manière disproportionnée.

1. Des records encore et toujours dépassés : en 2024, les émissions mondiales de GES ont atteint les 57,7 gigatonnes d'équivalent CO₂ (Gt éq-CO₂), une hausse de 2,3 % par rapport à 2023

- L'augmentation de 2,3 % des émissions de GES entre 2023 et 2024 est substantielle comparativement à celle de 1,6 % observée entre les niveaux de 2022 et 2023. Cette évolution représente plus de quatre fois le taux de croissance annuelle moyen des années 2010 (0,6 % par an), et est comparable aux taux de croissance des années 2000 (2,2 % par an en moyenne).
- Tous les principaux secteurs sont concernés, de même que toutes les catégories de GES (figure ES.1). Néanmoins, malgré l'effet moteur de la combustion des énergies fossiles sur le total des émissions, la déforestation et le changement d'affectation des terres ont joué un rôle décisif dans la flambée des émissions en 2024 (figure ES.2). Les émissions nettes mondiales de CO₂ imputables à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) ont augmenté de 21 % en 2024, et étaient à l'origine de 53 % de l'accroissement total des émissions mondiales de GES. Il existe d'importantes incertitudes dans les estimations des émissions nettes de CO₂ imputables à l'UTCATF, et la forte augmentation observée en 2024 a probablement été exacerbée par les conditions climatiques. Les émissions de CO₂ dues aux énergies fossiles ont augmenté de 1,1 %, et étaient à l'origine de 36 % de l'accroissement total des émissions mondiales de GES.

Figure ES.1 Total des émissions nettes anthropiques de GES entre 1990 et 2024



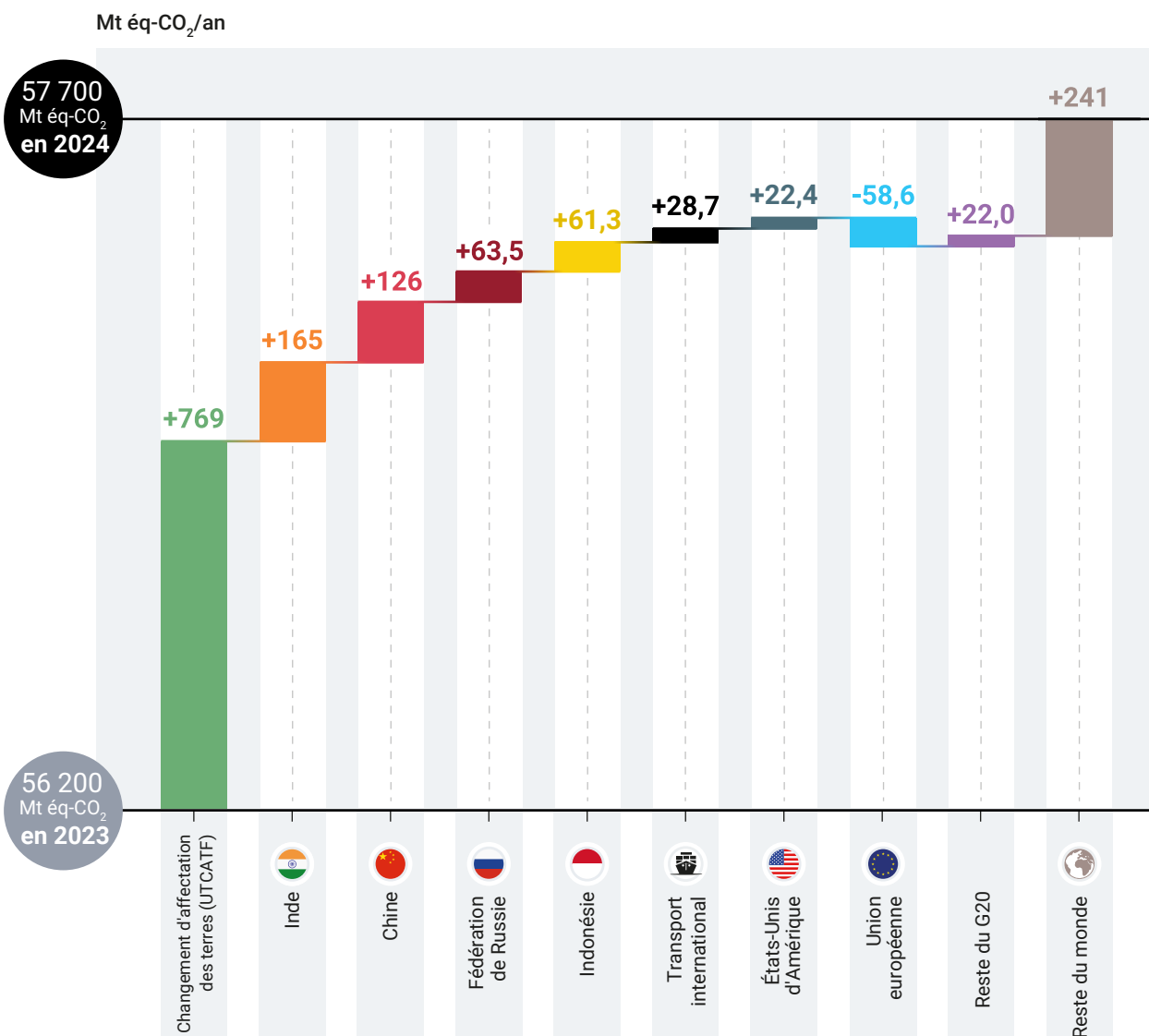
Remarque : Les ensembles de données chronologiques utilisés pour le Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions sont mis à jour chaque année à l'aide des données statistiques les plus récentes relatives aux activités et aux facteurs d'émission. Ces mises à jour entraînent des modifications par rapport aux éditions précédentes du rapport. En conséquence, les émissions mondiales de GES en 2023 ont été révisées à la baisse pour s'établir à 56,2 Gt éq-CO₂, contre 57,1 Gt éq-CO₂ dans l'édition 2024 du rapport.

- En 2024, les émissions de GES des membres du G20, à l'exception de l'Union africaine, représentaient 77 % des émissions mondiales, et ont connu une hausse de 0,7 %. De nombreux pays ne faisant pas partie du G20 ont également enregistré une forte hausse de leurs émissions en 2024 (figure ES.2). L'Union européenne est le seul des six plus gros émetteurs de GES à avoir réduit ses émissions en 2024. Si l'on exclut les acteurs de l'UTCATF, la plus forte augmentation d'émissions de GES en valeur absolue a été observée en Inde et en Chine, tandis que l'Indonésie a fait état de l'augmentation relative la plus rapide. Il convient de noter que les émissions actuelles, passées et par habitant varient selon les pays du G20 et les régions du monde. Elles doivent donc être étudiées en regard des contributions aux émissions mondiales.

2. Seules 60 Parties, représentant 63 % des émissions mondiales de GES, ont présenté ou annoncé avant le 30 septembre 2025 de nouvelles CDN contenant des cibles en matière d'atténuation pour 2035

- Malgré les dispositions de l'Accord de Paris exigeant la présentation de nouvelles CDN avant février 2025, seules 64 Parties, représentant 63 % des émissions mondiales de GES, ont présenté ou annoncé de nouvelles CDN avant la date limite du 30 septembre 2025 fixée pour l'établissement du présent rapport. Soixante d'entre elles contenaient des cibles en matière d'atténuation d'ici à 2035. Seules 13 Parties, représentant moins de 1 % des émissions mondiales de GES, ont mis à jour leurs cibles pour 2030 dans le cadre de leurs nouvelles CDN. Globalement, les CDN se sont légèrement renforcées avec le temps, mais sont loin d'être produites au rythme attendu, et les nouvelles CDN n'ont eu que peu d'influence sur l'accélération des progrès.

Figure ES.2 Contributions à l'augmentation des émissions de GES en 2024 comparées aux niveaux de 2023 pour les six plus gros émetteurs, les autres membres du G20, le reste du monde, le secteur du transport international et l'UTCATF



- ▶ Les cibles établies dans les CDN ont progressivement gagné en consistance au cours de ces dix dernières années, grâce à une meilleure couverture des secteurs et des types de gaz, ainsi qu'à un nombre croissant de pays adoptant des cibles en valeur absolue. La majeure partie de ces progrès est toutefois survenue avant les nouvelles CDN, qui n'ont que très peu rehaussé les ambitions et la couverture.
- ▶ Les CDN traduisent des progrès inégaux vers les efforts sectoriels définis dans les conclusions du bilan mondial. Si 73 % des nouvelles CDN prévoient des cibles en matière d'énergies renouvelables, celles-ci ne précisent pas si elles permettront d'atteindre l'objectif consistant à les tripler avant 2030, les tendances du marché actuelles suggérant une multiplication par 2,7. Les engagements pris au titre des CDN sont par ailleurs insuffisants pour atteindre l'objectif consistant à doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique avant 2030. Le taux d'amélioration réel stagne en effet depuis deux ans, et moins de la moitié des CDN prévoient des cibles à cet effet.
- ▶ Le nombre de CDN qui prévoient des interventions en réponse aux conclusions du bilan mondial liées aux combustibles fossiles demeure insuffisant. À peine 62 % des nouvelles CDN ont établi une cible visant à réduire l'utilisation des combustibles fossiles dans le cadre de la production d'électricité, et 29 % ont établi une cible de réduction progressive du charbon. À ce jour, aucune CDN n'a établi de cible en matière de réduction de la production de gaz et de pétrole, ni en matière d'abandon progressif des substituts inefficaces des combustibles fossiles.
- ▶ Les orientations en matière d'investissement restent limitées dans les nouvelles CDN. Bien que certaines Parties aient renforcé la portée ou les détails de leurs besoins de financement, la plupart des CDN manquent encore de clarté concernant le capital requis, les stratégies sectorielles et les plans de mise en œuvre.

3. Les nouvelles CDN et les mises à jour des politiques des membres du G20 permettent d'abaisser les émissions de GES attendues en 2035, mais ces réductions sont relativement faibles et entachées d'importantes incertitudes

- Sept membres du G20 ont présenté de nouvelles CDN comportant des cibles en matière d'atténuation pour 2035 (l'Australie, le Brésil, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon et le Royaume-Uni), tandis que trois ont annoncé avoir directement établi des cibles similaires (la Chine, l'Union européenne et la Türkiye). Aucun membre du G20 n'a renforcé ses cibles pour 2030.
- Toutes les cibles qu'ils ont établies dans leurs CDN en matière d'atténuation impliquent des progrès dans la réduction des émissions en 2035 qui dépassent les cibles pour 2030. Si elles sont pleinement mises en œuvre, elles devraient permettre de faire passer les émissions de GES de 2035 à 3,6 Gt éq-CO₂ (plage de variation : 3,3-3,6 Gt éq-CO₂) en dessous des niveaux d'émission de 2030. Si l'on considère le G20 comme un tout, les estimations augmentent et s'établissent autour de 4 Gt éq-CO₂ (figure ES.3). Ce chiffre inclut la CDN des États-Unis d'Amérique, qui ne restera en vigueur que jusqu'à la sortie du pays de l'Accord de Paris en janvier 2026. Comme le montre la figure ES.3, le retrait de la CDN des États-Unis d'Amérique aura des répercussions considérables sur les estimations.
- Pour évaluer si les nouvelles CDN du G20 représentent des ambitions rehaussées en matière d'atténuation, dépassant les résultats qui seraient obtenus avec les politiques déjà en vigueur, les émissions estimées pour 2035 au regard de ces nouvelles CDN du G20 sont comparées à celles attendues avec le maintien des politiques actuelles. Au total, les cibles des nouvelles CDN des membres du G20 pour 2035 devraient entraîner des émissions inférieures aux projections fondées sur les politiques actuelles d'environ 2,8 Gt éq-CO₂ par an (plage de variation : 1,8-5,9 Gt éq-CO₂). La majeure partie de cette réduction totale est due aux cibles des nouvelles CDN du Brésil et des États-Unis d'Amérique, tandis que celles de plusieurs autres membres du G20 sont proches des niveaux d'émission attendus avec le maintien des politiques actuellement en vigueur, voire moins ambitieuses (figure ES.4).

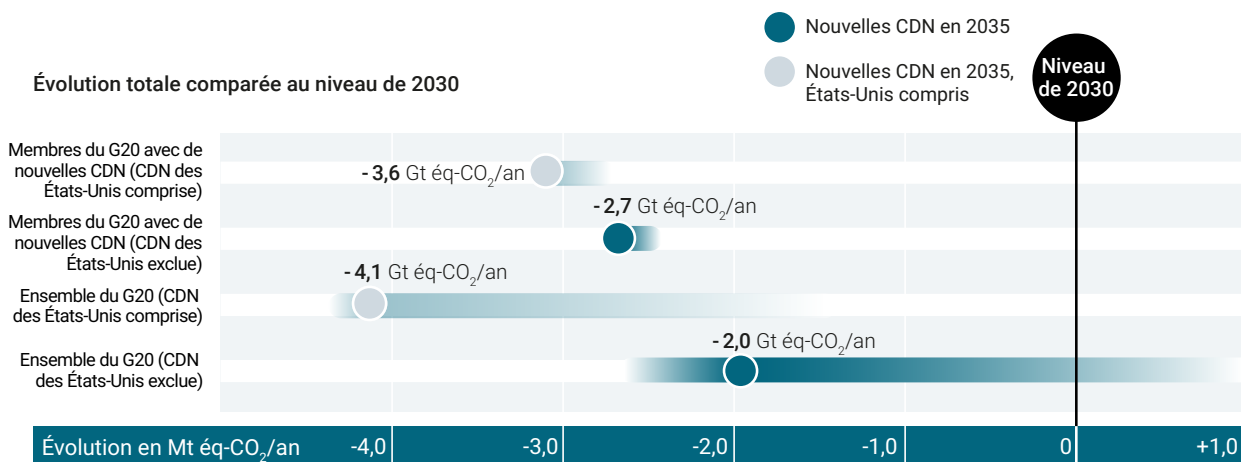
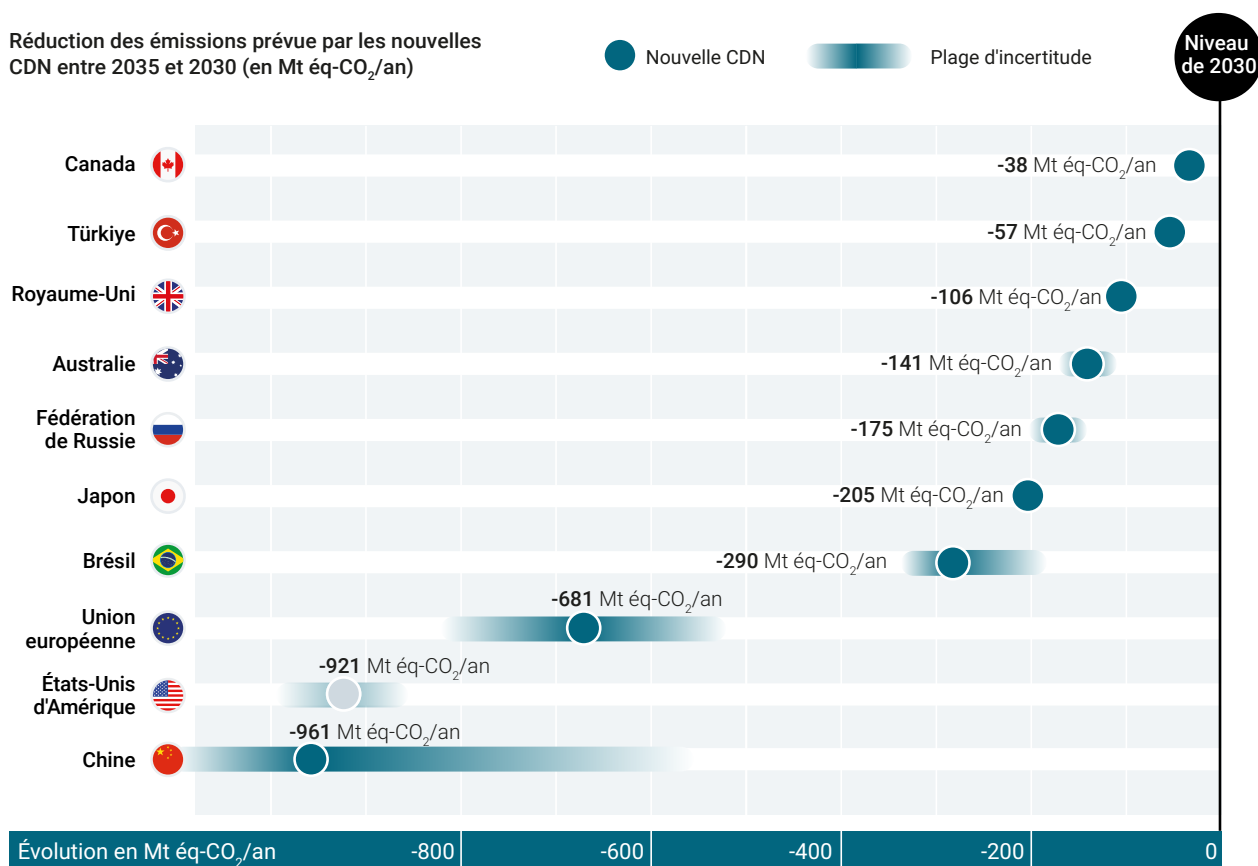
► Les mises à jour dans les politiques actuelles n'affectent pas notablement les émissions du G20 pris dans son ensemble pour 2030. Néanmoins, d'importants changements sont à relever pour certains membres individuels du G20, en particulier la Chine et les États-Unis d'Amérique. Les projections actualisées relatives aux politiques actuelles pour la Chine indiquent un pic d'émissions autour de l'année 2025, suivi d'une baisse de 0,3 à 1,4 Gt éq-CO₂ avant 2030, alors qu'auparavant, une croissance continue des émissions était prévue jusqu'en 2030. Cette nouvelle tendance s'explique principalement par la croissance de la production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables dépassant la croissance globale de la demande en énergie en Chine. À l'inverse, les projections pour 2030 des émissions des États-Unis d'Amérique ont augmenté de 1 Gt éq-CO₂, principalement à cause des récents revirements politiques.

► En 2035, les émissions agrégées du G20 en cas de maintien des politiques actuelles devraient chuter de 2 Gt éq-CO₂ par rapport aux niveaux de 2030. La Partie qui contribue le plus à cette baisse est la Chine (1 Gt éq-CO₂), suivie de l'Union européenne (0,6 Gt éq-CO₂) et des États-Unis d'Amérique (0,2 Gt éq-CO₂).

4. Sept membres du G20 sont sur la bonne voie pour atteindre les cibles de leurs CDN, mais peu sont clairement alignés sur leurs engagements en matière de réduction à zéro des émissions nettes

- Collectivement, les pays du G20 ne sont pas en passe d'atteindre les cibles de leurs CDN conditionnelles et inconditionnelles pour 2030. Ce manque de mise en œuvre entraîne un écart entre les émissions prévues par les engagements des CDN et celles projetées avec l'application des politiques actuellement en vigueur, estimé à 2 Gt éq-CO₂ en cas de réalisation des CDN inconditionnelles, et à 3-4 Gt éq-CO₂ lorsque le dépassement des cibles est pris en compte. En cas de réalisation des CDN conditionnelles, ce chiffre est plus élevé de 0,5 Gt éq-CO₂.
- Sept membres du G20 atteindront probablement les cibles de leur CDN conditionnelle pour 2030 avec les politiques actuellement en vigueur, alors que les progrès en la matière dans ces conditions sont retardés ou précaires pour neuf membres. Il convient de noter que plusieurs pays ont considérablement amélioré leur mise en œuvre et sont désormais en passe d'atteindre leur cible avec les politiques et mesures existantes.

Figure ES.3 Réduction des émissions de GES en 2035 par rapport à 2030 suite à la pleine mise en œuvre des nouvelles CDN

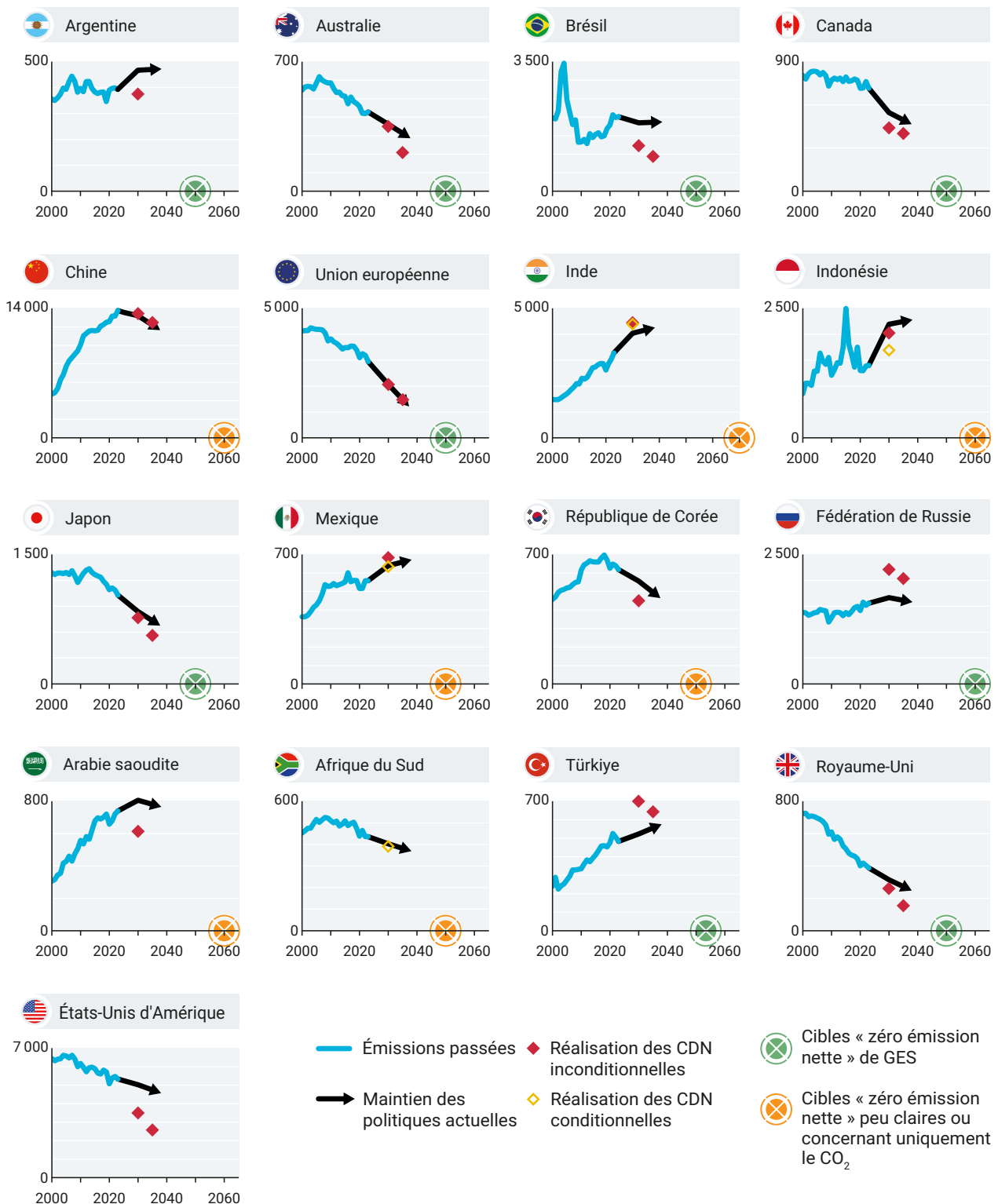


► La figure ES.4 montre dans quelle direction les membres du G20 doivent avancer pour s'affranchir de leurs trajectoires actuelles et atteindre les cibles de leurs CDN pour 2030 et 2035, selon les cas. Elle montre également la mesure dans laquelle il conviendrait d'intensifier la décarbonisation pour que chaque membre du G20 atteigne zéro émission nette (l'Allemagne, la France et l'Italie étant uniquement évaluées à travers leur appartenance à l'Union européenne). Peu de membres du G20 sont sur la voie d'une concrétisation sans équivoque de leurs engagements en matière de réduction à zéro des émissions nettes au regard des politiques et des cibles des CDN actuelles. Pour les membres du G20 dont les

émissions n'ont pas encore atteint leur plus haut niveau, les cibles qu'ils se sont fixées au titre de leurs CDN et des ambitions de neutralité carbone mettent en évidence un cadre temporel très court pour pouvoir plafonner puis atteindre zéro émission nette. Il convient de souligner que cette illustration ne prend pas en compte les bien-fondés relatifs en termes d'équité et de justice concernant les choix pris par les pays pour leurs CDN ou leurs trajectoires vers l'absence d'émissions nettes déterminées au niveau national.

Figure ES.4 Trajectoires des émissions des membres du G20 inférées à partir des émissions passées, des politiques actuelles, des cibles de CDN et des cibles en matière de réduction à zéro des émissions nettes

Émissions des pays dans le temps, en Mt éq-CO₂



5. Les nouvelles CDN resserrent l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions en 2035, mais cet écart reste considérable

- ▶ Malgré les nouvelles CDN, l'écart entre les émissions mondiales de GES découlant de la pleine mise en œuvre des CDN et les niveaux requis pour réaliser les objectifs de limitation du réchauffement planétaire à 2 °C et 1,5 °C reste considérable pour 2030 et 2035 (figure ES.5 et tableau ES.1).
- ▶ Pour 2030, la mise en œuvre complète des CDN inconditionnelles devrait entraîner un écart de 12 Gt éq-CO₂ par an (plage de variation : 9-15 Gt éq-CO₂) entre le niveau d'émissions résultant de cette mise en œuvre et celui requis pour rester en deçà du seuil de 2 °C. Cet écart passe à 20 Gt éq-CO₂ (plage de variation : 17-23 Gt éq-CO₂) pour l'objectif de 1,5 °C. Le fait de parvenir de surcroît à la mise en œuvre complète des CDN conditionnelles réduirait cet écart d'environ 2 Gt éq-CO₂ (tableau ES.1 et figure ES.5). Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux établis dans l'édition précédente du rapport (environ 2 Gt éq-CO₂ pour les CDN inconditionnelles et 1 Gt éq-CO₂ pour les CDN conditionnelles). Ce n'est toutefois pas dû à un renforcement des cibles, mais plutôt à l'actualisation des tendances grâce à la modélisation des groupes et aux mises à jour méthodologiques effectuées. Comme le montre le tableau ES.1, une fois achevé le retrait des États-Unis d'Amérique de l'Accord de Paris, leur CDN deviendra caduque et les chiffres augmenteront de 2 Gt éq-CO₂, ce qui annulera les effets des mises à jour.
- ▶ Il convient de souligner que les pays ne sont même pas sur la voie pour réaliser les ambitions des CDN pour 2030, qui sont globalement insuffisantes. Il existe également un déficit de mise en œuvre entre les émissions mondiales projetées en tenant compte du respect des politiques actuelles, et celles attendues si les CDN sont intégralement mises en œuvre (tableau ES.1). Ce déficit de mise en œuvre représente

environ 5 Gt éq-CO₂ pour les CDN inconditionnelles (plage de variation : 3-8 Gt éq-CO₂) et 7 Gt éq-CO₂ pour les CDN conditionnelles (plage de variation : 5-9 Gt éq-CO₂) avant 2030 (tableau ES.1). Ces totaux sont supérieurs à ceux prévus l'année dernière d'environ 2 Gt éq-CO₂, en raison de la divergence de plus en plus marquée entre la CDN des États-Unis d'Amérique et les politiques du pays. Ainsi, si l'on exclut la CDN des États-Unis d'Amérique, les estimations de la valeur médiane du déficit de mise en œuvre sont similaires à celles de l'année dernière.

- ▶ Comparées à celles mentionnées dans l'évaluation de l'an dernier, les nouvelles CDN resserrent l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions en 2035. L'écart entre les niveaux d'émission prévus au titre des CDN inconditionnelles et conditionnelles et ceux requis pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C est inférieur de 4 Gt éq-CO₂ à celui de l'année dernière, et de 6 Gt éq-CO₂ pour l'objectif de 2 °C. Les cibles des nouvelles CDN et les projections actualisées concernant les politiques contribuent à ces réductions à hauteur de 4 et 3 Gt éq-CO₂ respectivement, tandis que les mises à jour méthodologiques et les tendances actualisées resserrent encore un peu plus l'écart de 1 à 2 Gt éq-CO₂.
- ▶ La mise en œuvre complète des CDN inconditionnelles devrait entraîner un écart de 12 Gt éq-CO₂ par an (plage de variation : 10-16 Gt éq-CO₂) entre le niveau d'émissions résultant de cette mise en œuvre et celui requis pour rester en deçà du seuil de 2 °C, et un écart de 23 Gt éq-CO₂ par an (plage de variation : 21-27 Gt éq-CO₂) pour l'objectif de 1,5 °C. Si les CDN conditionnelles sont elles aussi intégralement mises en œuvre, le retard pris dans la réduction des émissions peut être réduit d'environ 1 Gt éq-CO₂ pour les deux objectifs de limitation du réchauffement planétaire. La différence marginale entre les scénarios de réalisation des CDN conditionnelles et inconditionnelles met en évidence le fait qu'aucune nouvelle CDN comportant des éléments conditionnels pour 2035 n'a été présentée avant la date limite permettant son inclusion dans le présent rapport.

Tableau ES.1 Total des émissions mondiales de GES prévues en 2030, 2035 et 2050, et écart estimé en matière de réduction des émissions selon différents scénarios

Scénario	Émissions de GES prévues (Gt éq-CO ₂)	Écart estimé en matière de réduction des émissions (Gt éq-CO ₂)		
	Valeur médiane et plage de variation	En deçà de 2,0 °C	En deçà de 1,8 °C	À environ 1,5 °C
2030				
Politiques actuelles	58 (51–62)	17 (11–21)	23 (16–27)	25 (19–29)
CDN inconditionnelles	53 (49–55)*	12 (9–15)*	18 (15–21)*	20 (17–23)*
CDN conditionnelles	51 (48–53)*	10 (7–12)*	16 (13–18)*	18 (15–20)*
2035				
Politiques actuelles	54 (52–62)	19 (17–26)	28 (26–35)	30 (28–37)
CDN inconditionnelles	48 (46–52)*	12 (10–16)*	21 (19–25)*	23 (21–27)*
CDN conditionnelles	46 (45–49)*	11 (9–13)*	20 (18–22)*	22 (20–24)*
2050				
Maintien des politiques actuelles	51 (33–71)	30 (13–51)	38 (20–59)	42 (24–63)
CDN conditionnelles et ensemble des engagements zéro émission nette	19 (8–29)	-1 (-12–9)	7 (-4–17)	11 (0–21)

Remarque : * Toutes les estimations augmentent de 2 Gt éq-CO₂ sans la CDN des États-Unis d'Amérique.

** Étoffement des CDN conditionnelles avec les engagements à zéro émission nette, y compris les stratégies de développement à faible taux d'émission à long terme ; cible des États-Unis d'Amérique en matière de réduction à zéro des émissions nettes non incluse, en raison de leur retrait de l'Accord de Paris.

Figure ES.5 Projections des émissions mondiales de GES et de l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions d'ici à 2030 et 2035 selon différents scénarios

Gt éq-CO₂

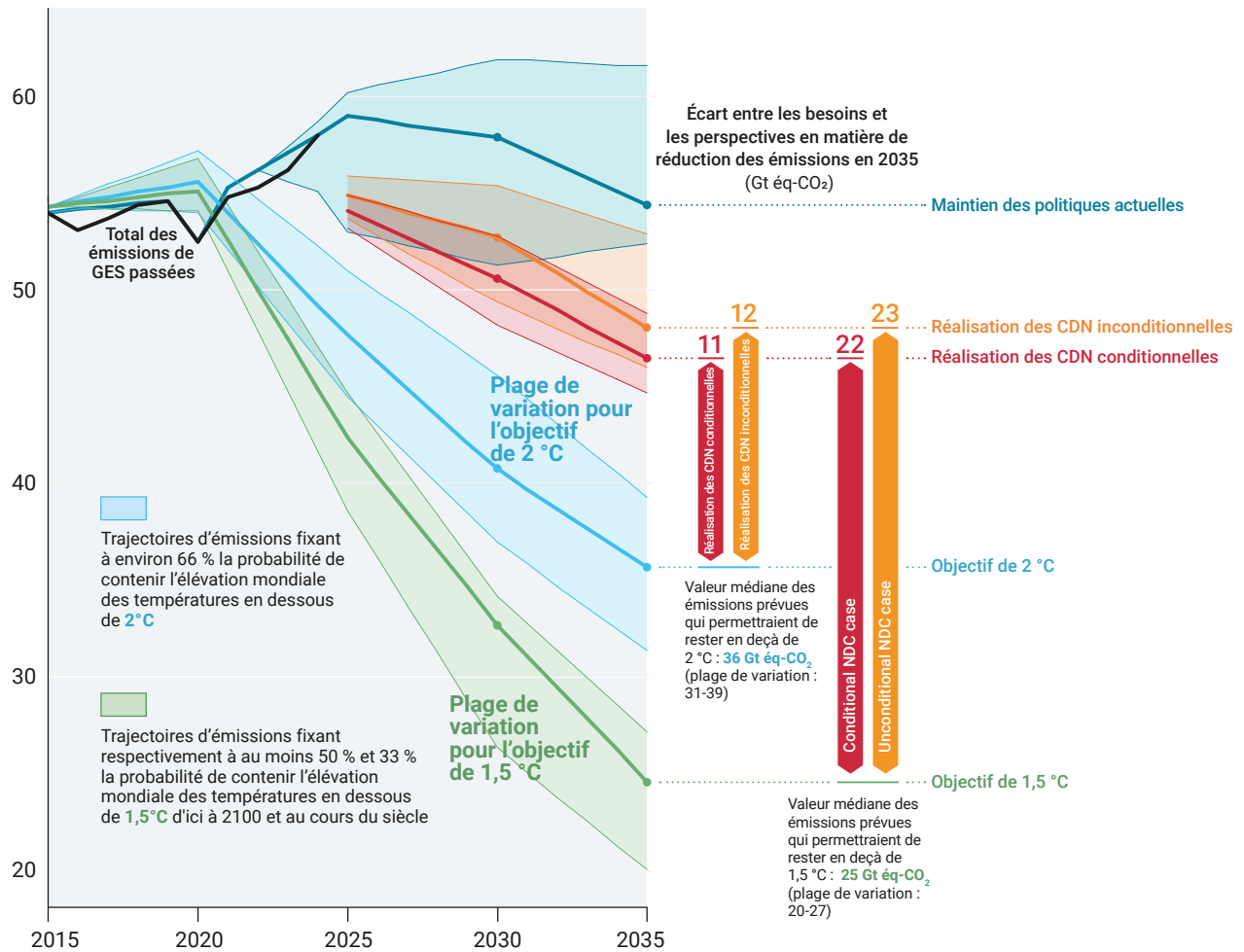


Tableau ES.2 Total des émissions mondiales de GES prévues en 2030, 2035 et 2050, et caractéristiques du réchauffement climatique selon différents scénarios de limitation à certaines températures spécifiques

Scénario	Nbre de scénarios	Émissions mondiales totales de GES (Gt éq-CO ₂)	Évolution estimée de la température					
			En 2030	En 2035	En 2050	Probabilité de 50 %	Probabilité de 66 %	Probabilité de 90 %
En deçà de 2,0 °C (probabilité de 66 %)	195	41 (37–46)	36 (31–39)	20 (16–24)	Plafond : 1,7–1,8 °C En 2100 : 1,4–1,7 °C	Plafond : 1,8–1,9 °C En 2100 : 1,6–1,9 °C	Plafond : 2,2–2,4 °C En 2100 : 2,0–2,4 °C	C3a
En deçà de 1,8 °C (probabilité de 66 %)	139	35 (28–41)	27 (21–31)	12 (8–16)	Plafond : 1,5–1,7 °C En 2100 : 1,3–1,6 °C	Plafond : 1,6–1,8 °C En 2100 : 1,4–1,7 °C	Plafond : 1,9–2,2 °C En 2100 : 1,8–2,2 °C	S. O.
À environ 1,5 °C (probabilité de 50 % en 2100 avec un dépassement faible ou nul)	50	33 (26–34)	25 (20–27)	8 (5–13)	Plafond : 1,5–1,6 °C En 2100 : 1,1–1,3 °C	Plafond : 1,6–1,7 °C En 2100 : 1,2–1,5 °C	Plafond : 1,9–2,1 °C En 2100 : 1,6–1,9 °C	C1a

- Mettre en œuvre l'intégralité des CDN inconditionnelles et conditionnelles réduirait les émissions attendues en 2035 d'environ 12 % (plage de variation : 6-16 %) et 15 % (plage de variation : 11-18 %) respectivement par rapport aux niveaux de 2019. Ces chiffres passent à 9 % (plage de variation : 0-13 %) et 11 (plage de variation : 6-15 %) respectivement lorsque l'on exclut la CDN des États-Unis d'Amérique. Bien que cela indique un plafonnement puis une baisse des émissions mondiales, les larges plages de variation de ces estimations montrent qu'il est difficile de tirer des conclusions sans appel concernant les plafonnements. Par ailleurs, les réductions sont bien inférieures aux 35 % et 55 % requis pour parvenir aux objectifs de limitation du réchauffement planétaire à 2 °C et 1,5 °C, respectivement.

6. Les projections de températures ne sont que légèrement plus faibles que celles présentées dans le rapport de l'année dernière, et soulignent l'impératif d'atténuation

- Il est plus que jamais impératif d'agir : en privilégiant la réalisation des CDN plutôt que le maintien des politiques actuelles, les projections de températures baissent de 0,5 °C. Ce changement d'approche ne sera rendu possible qu'au moyen de mesures d'atténuation plus ambitieuses. Si, de surcroît, tous les engagements en matière de réduction à zéro des émissions nettes sont respectés, les projections s'abaissent de 0,4 °C de plus (figure ES.6).
- La poursuite des efforts d'atténuation menés dans le cadre des politiques actuelles limite l'élévation de la température mondiale à seulement moins de 2,8 °C (plage de variation : 2,1-3,9 °C) au cours de ce siècle (probabilité de 66 %). Ce niveau de réchauffement pourrait être abaissé à 2,5 °C (plage de variation : 1,9-3,3 °C) si les CDN inconditionnelles sont intégralement mises en œuvre avant 2035 et que les efforts susmentionnés se poursuivent. Même en mettant en œuvre des efforts suffisants pour pleinement réaliser les CDN, le réchauffement planétaire ne serait limité qu'à 2,3 °C (plage de variation : 1,9-3,3 °C), et la probabilité de concrétisation de ce scénario s'élève à au moins 66 %. D'ici à 2050, les projections de température médiane pour ces scénarios établissent le réchauffement planétaire au-dessus de 1,5 °C de plusieurs dixièmes de degrés, ce qui signifie qu'il est probable à 21-33 % que l'élévation des températures dépasse les 2 °C d'ici là.
- Les projections actualisées concernant le maintien des politiques et les cibles des nouvelles CDN pour 2035, parallèlement aux mises à jour méthodologiques, ont permis d'abaisser ces projections du réchauffement planétaire d'environ 0,3 °C par rapport à l'an dernier. Les projections actualisées concernant le maintien des politiques et les nouvelles CDN contribuent à hauteur de deux tiers de cette amélioration, le tiers restant étant dû aux mises à jour méthodologiques. Néanmoins, environ 0,1 °C de ces progrès modestes seront annulés une fois la prise en compte du retrait officiel de la CDN des États-Unis d'Amérique.
- Le scénario fondé sur les engagements existants le plus optimiste inclus dans le présent rapport combine la mise en œuvre intégrale des CDN conditionnelles et le respect de tous les engagements « zéro émission nette », ce qui permettrait de limiter le réchauffement planétaire à 1,9 °C

au cours du siècle (plage de variation : 1,8-2,3 °C, probabilité de 66 %). Cette hypothèse avait déjà été établie dans le rapport de l'an dernier.

- Ces projections mettent en évidence que des mesures d'atténuation immédiates sont susceptibles de considérablement réduire le réchauffement planétaire. Elles soulignent aussi toutefois cette vérité dérangeante : nous sommes de plus en plus proches d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, et nous risquons même rapidement d'atteindre des niveaux bien supérieurs.

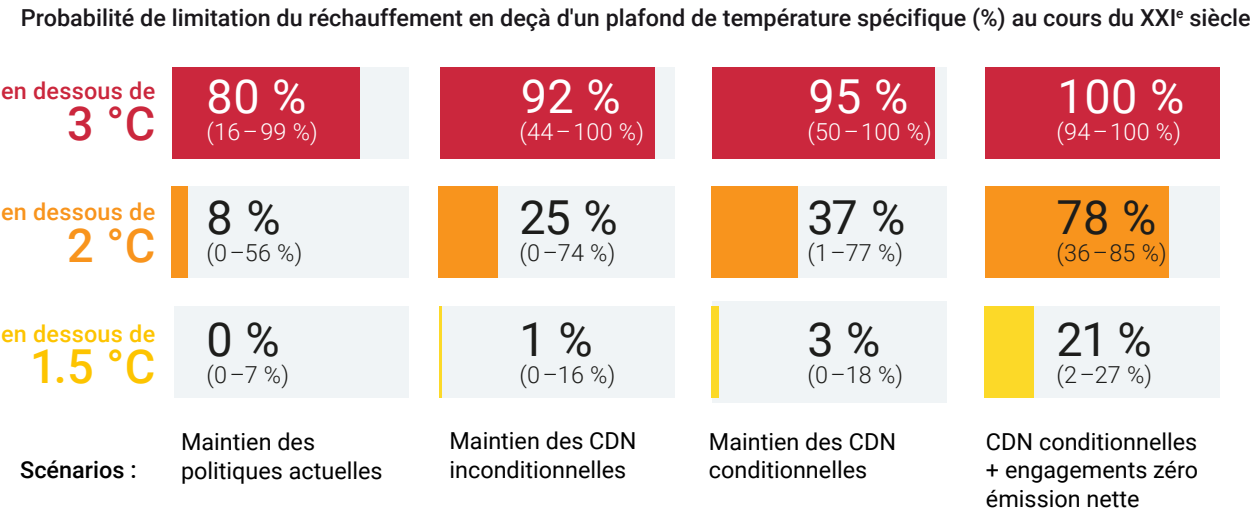
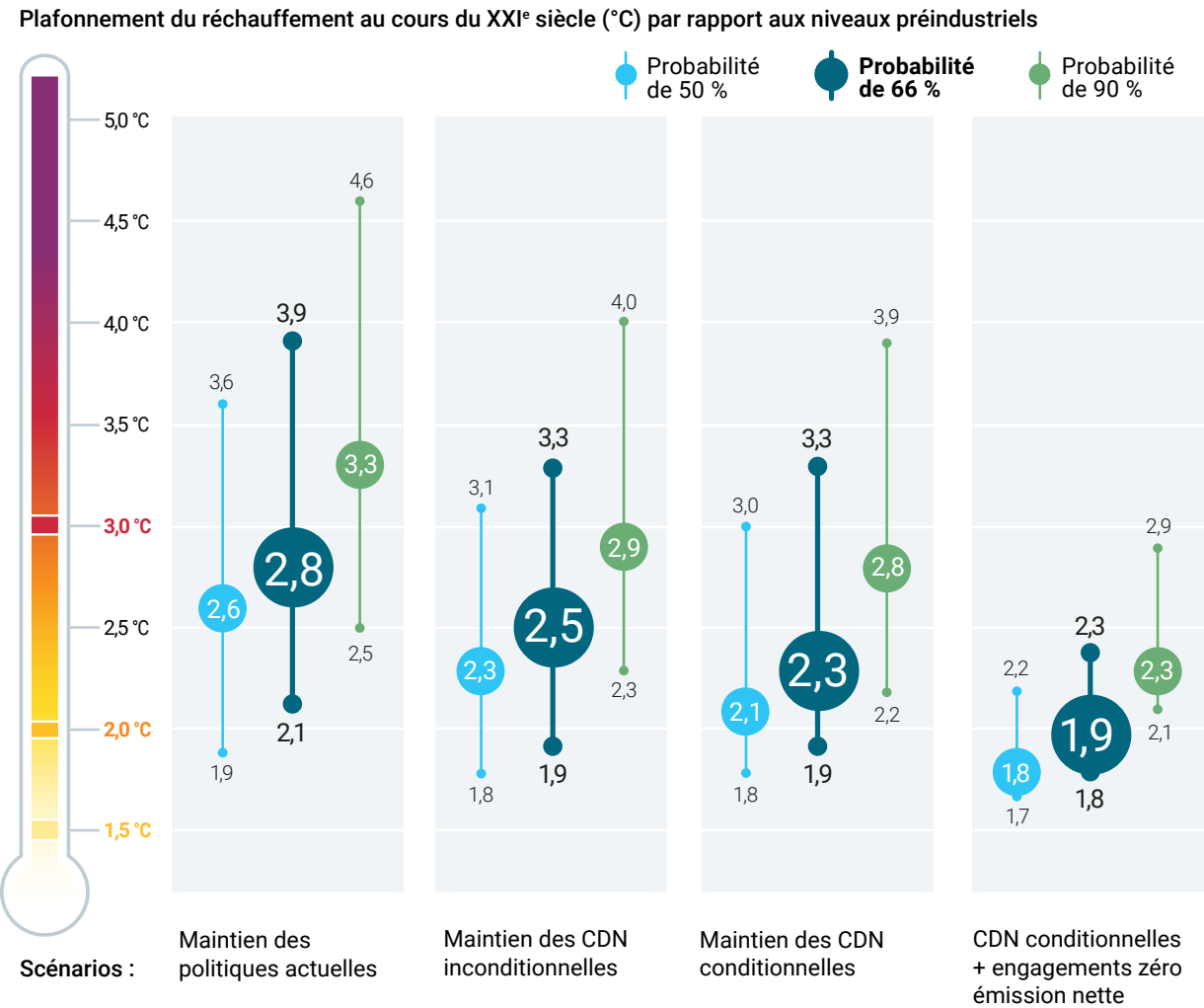
7. Malgré la probabilité croissante d'un dépassement de la température plus important et plus long, il est plus que jamais crucial et pertinent de continuer les efforts en faveur d'un réchauffement planétaire limité à 1,5 °C

- Bien que le réchauffement planétaire soit désormais proche du plafond établi à 1,5 °C, et qu'il est probable que ce dernier soit dépassé très bientôt, l'objectif de température à long terme de l'Accord de Paris, qui consiste à limiter l'élévation de la température bien en deçà des 2 °C tout en poursuivant les efforts visant à ne pas dépasser 1,5 °C, demeure central. L'Accord de Paris n'établit pas de date cible ou de date d'expiration pour son objectif de température. Celui-ci est considéré comme une obligation juridique, morale et politique, comme l'a entériné le récent avis consultatif de la Cour internationale de justice, qui réitère que le plafond de 1,5 °C représente le « principal » objectif de température à atteindre convenu par les Parties.
- Les nouveaux scénarios montrent qu'il est toujours techniquement possible de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C avant 2100. Cependant, en raison des retards continus concernant la réduction drastique des émissions, un dépassement temporaire de ce plafond est attendu. Cela souligne donc qu'il est urgent de mettre en œuvre des mesures d'atténuation sans précédent et immédiates si l'on souhaite limiter au maximum l'ampleur et la durée de ce dépassement, et donc minimiser par la même occasion la dépendance vis-à-vis de méthodes d'élimination du CO₂ incertaines, risquées et coûteuses.
- Chaque fraction de degré de réchauffement compte. En effet, chaque dixième de degré de réchauffement supplémentaire de la planète est associé à une augmentation des préjudices, des pertes et des impacts négatifs qui existent déjà avec les niveaux actuels, et qui affectent les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables de façon disproportionnée. En outre, chaque nouveau seuil de température atteint augmente les risques de déclencher des répercussions irrévocables et d'atteindre des points de non-retour en matière de climat, qui entraîneraient des changements climatiques abrupts et irréversibles.
- L'accélération des mesures d'atténuation offre des avantages et des possibilités. Dans de nombreux cas, l'atténuation est synonyme de croissance économique, de création d'emploi, de sécurité énergétique et de réalisation d'autres besoins de développement pressants, à l'instar des objectifs de développement durable. Les progrès technologiques nécessaires ont été réalisés, et les avancées de l'énergie solaire et éolienne surpassent

continuellement les attentes, ce qui fait baisser les coûts de mise en œuvre et favorise l'expansion du marché. Et pourtant, leur déploiement demeure insuffisant. L'accélération de la réduction des émissions exige de relever des obstacles politiques, institutionnels, techniques et de gouvernance, d'apporter un soutien plus accru que jamais aux pays en développement, et de transformer la structure du financement international.

Les nouvelles CDN et la situation géopolitique actuelle ne rassurent pas quant à la concrétisation de ces intentions, mais il incombe aux pays, à travers le processus de coopération multilatérale, de résoudre cette problématique, en vue de réaffirmer l'engagement collectif et la confiance commune en faveur de la réalisation de l'objectif de température de l'Accord de Paris.

Figure ES.6 Projections d'élévation de la température selon les scénarios de réalisation des engagements existants évalués



Un grand merci aux partenaires financiers du PNUE. Depuis plus de 50 ans, le PNUE est l'autorité mondiale de référence sur l'environnement, mobilisant l'action grâce aux preuves scientifiques, sensibilisant le public, renforçant les capacités et réunissant les parties prenantes. Le programme de travail central du PNUE est rendu possible par des contributions flexibles des États membres et d'autres partenaires au Fonds pour l'environnement et aux Fonds Planétaires du PNUE. Ces fonds permettent de mettre en place des solutions agiles et innovantes face au changement climatique, à la perte de la nature et de la biodiversité, ainsi qu'à la pollution et aux déchets.

Soutenez le PNUE. Investissez dans les peuples et la planète.
<https://www.unep.org/fr/propos-donu-environnement/financement-et-partenariats>